

Mag Centre, 26 octobre 2016

Obstacles législatifs sur la route des métropoles

mercredi, 26 octobre 2016

[Like](#) [Share](#) [6](#) [Tweet](#) [G+](#) [0](#) [Print](#) [Star](#)



Lors du vote à l'Agglo en septembre dernier.

plusieurs parlementaires du Loiret et élus d'Orléans et de son agglomération", explique-t-il dans un communiqué.

Lors de la séance publique qui aura lieu entre le 7 et le 10 novembre, Jean-Pierre Sueur déposera un amendement rétablissement l'article en question. L'examen du texte prendra ensuite la direction de l'Assemblée Nationale, puis une commission mixte paritaire, puis, probablement, de nouvelles lectures à l'Assemblée, au Sénat, puis à l'Assemblée.

Un parcours du combattant pour le texte légiférant sur le statut des métropoles, très attendues par les élus concernés.

C'est comme si c'était fait, mais ça n'est pas encore fait. L'article qui proposait de conférer le statut de métropole aux agglomérations d'Orléans, Dijon, Saint-Etienne et Toulon était étudié ce matin 26 octobre en commission des lois au Sénat. Et il a été refusé par la majorité. Au grand dam du sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur, "en dépit des efforts de persuasion qui avaient été préalablement accomplis par